

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

## INTRODUCTION :

Le présent rapport d'orientations budgétaires a pour objectif de présenter les orientations du projet du budget primitif 2021. Bien naturellement, les décisions et plus encore le contexte national s'imposera à nous. Le budget primitif sera soumis au vote du conseil municipal le mardi 16 février 2021.

## ELEMENTS DE CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE

### Contexte national et local :

Depuis 2018 la croissance ralentit respectivement dans la zone euro et en France, elle est passée de 2,2% à 1,3% en 2019 à -7,8% en 2020 alors qu'elle devait atteindre 1,2% en 2020. Pour la France, après 1,7% en 2018, 1,3% en 2019 et 1,3% elle devrait être finalement de -9,4% en 2020. Il est envisagé une croissance à 6% en 2021.

Après une inflation 2019 à 1,1%, elle était prévue à 1,3% en 2020, elle serait in fine de 0,5% et prévue à 0,6% en 2021.

La dette de la France qui représentait 98% du PIB en 2016, puis 98,4% en 2018 devrait exploser en 2020 pour atteindre près de 120%.

Après un taux de chômage de 8,1% en 2019, il est envisagé un taux de chômage de 9% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 et une pointe à 11% en 2021. Le taux de chômage serait de 7,5% en Bretagne et 6% en Ille-et-Vilaine en 2020. La Bretagne est la région qui résiste le mieux pour l'instant. Début 2020, la crise sanitaire et le confinement ont eu un effet brutal sur l'emploi local. La zone de Rennes a ainsi perdu 2,8 % de ses effectifs les quinze premiers jours de cette crise (7 300 actifs dont 5 000 intérimaires après les deux premières semaines de confinement). À l'échelle nationale, le recul de l'emploi a été de -2,6% au premier trimestre. Avec la sortie du confinement, un net rebond de l'activité a été observé partir de juin. Par ailleurs, le dispositif de chômage partiel et les aides publiques (plus de 2 Md€ déployés en Ille-et-Vilaine) ont permis de préserver le tissu économique. Cependant, le bilan des effets de la crise sur l'économie et l'emploi local ne pourra être établi qu'à l'issue de la seconde période de restriction des déplacements et après stabilisation de la situation sanitaire.

Une expression indique que quand le bâtiment va tout va, les autorisations de constructions de logements s'élevaient à 497 000 en 2017, puis 460 500 en 2018, 449 400 en 2019 et estimées à 389 500 en 2020.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixée au niveau du PLF 2021 à 26.756.368.435 euros. Elle est en légère baisse (-90 millions d'euros). L'enveloppe du FPIC est stabilisée ce qui aboutit à un maintien de l'enveloppe pour la commune mais la refonte des indicateurs financiers comme le potentiel fiscal, l'effort fiscal, le coefficient d'intégration fiscale rend incertain sa pérennisation à ce montant. Le produit résiduel de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera affecté au budget de l'État dès 2021. Les collectivités locales ne percevront donc plus de taxe d'habitation sur les résidences principales à partir de 2021. En revanche, elles continueront de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Chaque année les bases locatives sur lesquelles sont appliqués les taux d'imposition sont revalorisées. A date cette revalorisation est inconnue.

# LA SITUATION COMMUNALE :

## Introduction :

Dans ce contexte incertain comme jamais, le budget qui vous sera présenté s'inscrira pleinement dans les orientations générales décidées depuis 2015 :

- conduire une politique de désendettement en ne contractant pas de nouveaux emprunts.
- une grande prudence sur nos prévisions de recettes en intégrant les pertes liées à la covid et la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Pourquoi maîtriser nos dépenses de fonctionnement : pour dégager davantage de marges de manœuvre pour investir.

Pourquoi ne pas recourir à l'emprunt : pour limiter la hausse de notre annualité d'emprunt en capital et de nos charges financières liées aux intérêts et ainsi diminuer le niveau de notre dette.

## 1° SECTION DE FONCTIONNEMENT :

### a) Dépenses :

Les priorités budgétaires affichées sont :

- contenir les dépenses de fonctionnement en intégrant la gestion prévisionnel des effectifs, il est prévu le recrutement d'un agent au sein des services administratifs ; d'un agent supplémentaire pour les services techniques suite à l'intégration dans le domaine communal du quartier de l'île des bois dont la surface est de 51ha ; les tuilages pour départ à la retraite et congé maternité. Afin d'améliorer les conditions de travail des agents, il a été décidé de mettre en place les titres restaurants et dans le cadre de la promotion des mobilités douces l'intégration d'un forfait « mobilités durables » pour les agents qui viennent travailler en bicyclette ou en covoiturage, dépenses organisation des élections;
- poursuivre l'application du plan de gestion de l'arbre ;
- continuer l'éco-pâturage ;
- mettre en place un plan local de végétalisation pluriannuel avec dès cette année la création d'une mini-forêt ;
- la hausse du budget annuel d'achats de livres à la bibliothèque ;
- l'adaptation de la programmation culturelle et des évènements communaux à la crise sanitaire ;

On intègre la hausse de toutes les dépenses liées à l'augmentation de la population qui avec 5 177 habitants dépasse le seuil de 5 000 habitants dans le cadre des participations communales à des structures intercommunales.

On intègre l'impact de l'évolution des dépenses liées aux effectifs scolaires.

On intègre la hausse du coût de l'énergie et de l'alimentation dans le cadre des hypothèses du taux d'inflation.

On reprovise une dépense pour la participation communale à la construction de la piscine intercommunale et pour la participation communale au budget de la ZAC centre-bourg afin de répondre à l'engagement pris par la précédente municipalité.

### b) Recettes :

- Prudence sur nos prévisions de recettes liées aux produits des services avec le choix de ne pas augmenter les tarifs communaux en 2021 comme en 2020 ;
- Prudence aussi liées aux recettes d'impôts et taxes car nous ne connaissons pas le taux de revalorisation des bases et si elle concerne la dernière partie des habitants soumis à la taxe d'habitation ;
- Intégration de la poursuite de la baisse de la DGF/hab ;
- Choix de ne pas augmenter le taux des impôts communaux en 2021 comme en 2020 et 2019.

## 2° SECTION D'INVESTISSEMENT :

### a) Dépenses :

Ce budget se veut :

- un budget offensif dans un contexte de crise ;
- un budget qui intègre les nombreux reports liés à la crise sanitaire ;
- un budget qui soutient l'activité économique ;
- un budget qui prépare l'avenir ;
- un budget soucieux de la biodiversité et qui préserve notre environnement.

Les dépenses d'investissement sont réparties dans les opérations suivantes :

- 31 : écoles
- 53 : matériel administratif
- 82 : terrains
- 104 : matériel divers
- 119 : opérations / bâtiments
- 157 : infrastructures sports
- 208 : salle multifonctions
- 221 : AP/CP 5 extension groupe scolaire
- 223 : AP/CP 7 études ZAC multisites
- 224 : AP/CP 8 maison des associations
- 225 : ZAC Ile des Bois
- 226 : Aménagement centre bourg

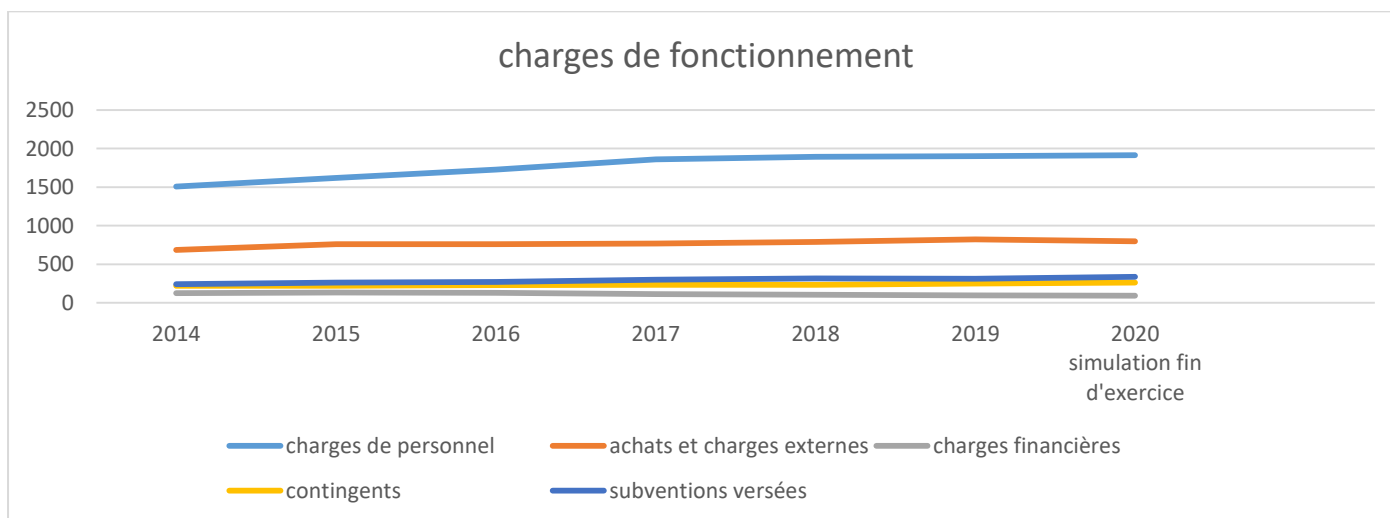
Il s'agit ainsi :

- des dépenses usuelles d'entretien des bâtiments communaux comme la réfection de la B.C.D et des sanitaires aux écoles, la mise à jour du parc informatique que ce soit au niveau des écoles mais aussi pour les agents ; l'enveloppe prévisionnelle pour la réfection de la voûte de l'église sera revue en fonction d'un diagnostic technique de la structure du bâtiment ;
- de notre effort pour améliorer notre cadre de vie avec la réfection des chemins communaux, le déploiement du plan banc pluriannuel, des aménagements complémentaires à l'étang ;
- de l'action à destination des jeunes avec la réalisation de chantiers jeunes ;
- de l'amélioration des conditions de travail des agents afin de rendre un meilleur service aux habitants avec l'achat de matériel (tondeuse autoportée, tracteur, remplacement du renault express...)
- de la fin des travaux d'agrandissement de l'école maternelle ;
- du démarrage de la construction d'un bâtiment mutualisé pour l'enfance ;
- de la construction du local USSG au Triskell ;
- du démarrage des travaux de réhabilitation du Presbytère en maison des associations ;
- de prendre en compte le remboursement du capital des emprunts décidés lors de l'avant-dernière mandature et veiller à ne pas contracter de nouveaux emprunts en 2021 ;
- Prise en compte des restes à réaliser 2020 ;
- Prise en compte de l'enveloppe allouée dans le cadre de la métropolisation pour exercer les dépenses liées :
  - a) à la voirie : 100 000 € VC6 entre le Brosse et la Motte Henry et chemin du Houx
  - b) à l'éclairage public : 48 171,73€ en 2021 au niveau de l'avenue de l'étang ; 21 223,34€ en 2022 poursuite de l'avenue de l'étang, 13 825,37€ en 2023 allée du Manoir et 12 632,13€ rue de l'Orgerie soit un global pluriannuel de 95 852,57€.

## CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 simulation fin d'exercice
charges de personnel	1509	1621	1729	1860	1893	1903	1914
achats et charges externes	686	759	759	768	790	822	797
charges financières	127	133	130	111	103	97	93
contingents	221	222	228	232	234	249	262
subventions versées	240	262	272	301	314	312	335
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2927</b>	<b>3327</b>	<b>3283</b>	<b>3431</b>	<b>3495</b>	<b>3383</b>	<b>3401</b>

Source DGCL - en milliers d'euros

**c) Recettes :**

Compte-tenu des très fortes contraintes de notre budget de fonctionnement, et des contraintes liées à notre endettement, il importe de ne pas contracter d'emprunts nouveaux. Il importe aussi de veiller à chercher de nouvelles recettes, c'est le cas notamment avec la demande de DETR pour le bâtiment mutualisé à l'enfance.

**3° LA DETTE :****a) Endettement pluriannuel :**

exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 estimation
capital	254 866,12 €	266 162,81 €	271 810,85 €	278 161,83 €	274 544,67 €	259 256,48 €	254 185,35 €	259 520,67 €
intérêts+frais	96 732,65 €	121 815,74 €	111 016,57 €	100 642,73 €	93 753,13 €	86 754,73 €	79 642,34 €	83 636,77 €
annuité	351 598,77 €	387 978,55 €	382 827,42 €	378 804,56 €	368 297,80 €	346 011,21 €	333 827,69 €	343 157,44 €
dette par habitant (capital restant dû/nombre d'habitants)	1 095 €	1 016 €	949 €	873 €	769 €	668 €	596 €	534 €

Envoyé en préfecture le 20/01/2021

Reçu en préfecture le 20/01/2021

Affiché le

ID : 035-213502750-20210119-2021\_01\_01-DE

## Endettement pluriannuel

### 550 - Saint-Gilles - (1)

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2014 au 31/12/2040 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2014	351 598,77 €	96 732,65 €	254 866,12 €	0,00 €	0,00 €	2 239 023,20 €
2015	387 978,55 €	121 815,74 €	266 162,81 €	0,00 €	0,00 €	4 284 157,09 €
2016	382 827,42 €	111 016,57 €	271 810,85 €	0,00 €	0,00 €	4 017 994,28 €
2017	378 804,56 €	100 642,73 €	278 161,83 €	0,00 €	0,00 €	3 756 023,43 €
2018	368 297,80 €	93 753,13 €	274 544,67 €	0,00 €	0,00 €	3 477 861,60 €
2019	346 011,21 €	86 754,73 €	259 256,48 €	0,00 €	0,00 €	3 203 316,93 €
2020	333 827,69 €	79 642,34 €	254 185,35 €	0,00 €	0,00 €	3 019 060,45 €
2021	343 157,44 €	83 636,77 €	259 520,67 €	0,00 €	0,00 €	2 764 875,10 €
2022	340 255,67 €	75 161,72 €	265 093,95 €	0,00 €	0,00 €	2 505 354,43 €
2023	337 444,94 €	66 529,70 €	270 915,24 €	0,00 €	0,00 €	2 240 260,48 €
2024	334 728,93 €	57 733,87 €	276 995,06 €	0,00 €	0,00 €	1 969 345,24 €
2025	294 532,78 €	49 447,71 €	245 085,07 €	0,00 €	0,00 €	1 692 350,18 €
2026	292 017,74 €	42 168,63 €	249 849,11 €	0,00 €	0,00 €	1 447 265,11 €
2027	256 827,22 €	34 972,46 €	221 854,76 €	0,00 €	0,00 €	1 197 416,00 €
2028	217 732,95 €	27 974,36 €	189 758,59 €	0,00 €	0,00 €	975 561,24 €
2029	216 024,95 €	22 554,64 €	193 470,31 €	0,00 €	0,00 €	785 802,65 €
2030	206 937,09 €	17 104,75 €	189 832,34 €	0,00 €	0,00 €	592 332,34 €
2031	127 829,69 €	12 829,69 €	115 000,00 €	0,00 €	0,00 €	402 500,00 €
2032	123 724,19 €	8 724,19 €	115 000,00 €	0,00 €	0,00 €	287 500,00 €
2033	119 618,69 €	4 618,69 €	115 000,00 €	0,00 €	0,00 €	172 500,00 €
2034	58 269,78 €	769,78 €	57 500,00 €	0,00 €	0,00 €	57 500,00 €

b) **Structure de la dette :**  
 Voir tableau joint en annexe

#### 4° LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS :

**Le programme d'action foncière :**

Conventions de mise en réserve et contributions 2020											
Commune	Adresse	Désignation cadastrale	convention de mise en réserve				Contributions				
			N° convention	durée de portage	terme de la convention	prix	obs.	Contribution annuelle	nombre de mois pour l'année 2020	Contribution 2020	
SAINT GILLES	15 et 17 rue du Centre	AB0091 AB0092	07.272AVT1	15	31/03/2022	288 000,00 €	0	5 881,00 €	12	5 881,00 €	
	15 rue de St Brieuc	AB0114 AB0115	10.962 av 1AVT2	13	30/03/2023	324 000,00 €	0	2 064,00 €	12	2 064,00 €	
	23 rue de St Brieuc	AB0189	11.790 av 1AVT2	12	31/03/2023	130 000,00 €	0	- €	12	- €	
	27 rue de St Brieuc	AB0122 AB1134	10.492 av 1AVT2	13	30/09/2023	195 000,00 €	0	- €	12	- €	
	21 RUE DE SAINT BRIEUC	AB0119	20C0733	5	31/10/2025	260 000,00 €	acquis le 13/10/2020	520,00 €	2	86,67 €	
	25 Rue de St Brieuc	AB0174 AB0188	15C0623	10	31/07/2025	270 000,00 €	0	1 117,25 €	12	1 117,25 €	
	29 Rue de St Brieuc	AB1135	15C0623	10	30/06/2025	20 000,00 €	0	84,80 €	12	84,80 €	
	7 RUE DU CENTRE	AB1256	20C0732	5	31/08/2025	385 000,00 €	acquis le 25/09/2020	770,00 €	4	256,67 €	
	le Champ Priour	AB0072 AB1108 AB1257	16C0301	10	30/09/2025	548 250,00 €	0	2 193,00 €	12	2 193,00 €	
	Le Gripail	B0381 B0382 B0383 B0386 B0388 B0389 B0586 B0587 B0591	05.065	20	30/06/2025	34 151,00 €	0	- €	12	- €	
	<b>TOTAL</b>						<b>2 454 401,00 €</b>		<b>12 630,05 €</b>		<b>11 683,38 €</b>



Envoyé en préfecture le 20/01/2021

Reçu en préfecture le 20/01/2021

Affiché le

ID : 035-213502750-20210119-2021\_01\_01-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Devise	dicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Categorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					75 000,00												
1681 Autres emprunts (total)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					75 000,00												
	ETS CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	11/12/2018		10/09/2020	75 000,00	F			0,000	0,000		A	X Echéance constante				A-1
<b>Total général</b>					<b>4 612 840,00</b>												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		2 697 375,10					246 685,35	79 642,34	0,00	20 175,79
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 697 375,10					246 685,35	79 642,34	0,00	20 175,79
1220953		0,00	A-1	219 547,33	6,42	R		4,510	26 188,45	11 082,68	0,00	6 601,05
223886		0,00	A-1	136 054,12	3,83	F		4,790	30 153,55	7 425,09	0,00	1 629,25
282534		0,00	A-1	1 552 500,00	13,42	F		3,570	115 000,00	57 990,19	0,00	9 237,37
9750812		0,00	A-1	591 513,65	9,08	V		1,448	42 383,35	0,00	0,00	2 457,32
DD07950961		0,00	A-1	197 760,00	5,92	F		1,525	32 960,00	3 144,38	0,00	250,80
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		67 500,00					7 500,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		67 500,00					7 500,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	A-1	67 500,00	8,75	F		0,000	7 500,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 20/01/2021

Reçu en préfecture le 20/01/2021

Affiché le

de l'exercice

ID : 035-213502750-20210119-2021\_01\_01-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité				
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
<b>Total général</b>		0,00		2 764 875,10					254 185,35	79 642,34	0,00	20 175,79

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.